JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT
DOMAINE FORÊTS ET DANGERS NATURELS

Chemin du Bel'Oiseau 12
Case postale 69
CH-2882 Saint-Ursanne

t +41 32 420 48 00
f +41 32 420 48 11
secr.env@jura.ch

Office de l'environnement – Chemin du Bel'Oiseau 12, 2882 Saint-Ursanne

A Mesdames et Messieurs
les chasseurs jurassiens

Saint-Ursanne, le 19 septembre 2019

Appel à la prudence en vue de l'ouverture générale de la chasse

Madame, Monsieur,

Comme préalablement discuté avec vos représentants de la FCJC et comme vous l'aurez probablement remarqué durant cet été, le dépérissement du hêtre est fortement marqué en plaine et sur les versants séchards de la forêt jurassienne. Cette situation est consécutive aux épisodes répétés de sécheresse qui viennent à bout de la résistance du hêtre, essence la plus répandue de notre territoire. Elle affecte également d'autres essences forestières. Le phénomène est d'une telle ampleur cet été, et particulièrement en Ajoie, que le Gouvernement a déclaré l'état de catastrophe forestière au sens de la Loi sur les forêts. Une stratégie cantonale a récemment été établie et communiquée par le Département de l'environnement en date du 6 septembre 2019. Pour les personnes souhaitant disposer d'une information complète à ce sujet, nous vous invitons à consulter le site internet du canton (**www.jura.ch,** recherche avec le mot-clé « catastrophe forestière »).

Les surfaces concernées par ce dépérissement sont si étendues qu'il est illusoire de vouloir sécuriser l'ensemble du peuplement forestier. De plus, la forêt est un milieu naturel potentiellement dangereux où le libre-accès est garanti légalement. Ainsi, aucune fermeture stricte des massifs forestiers n'est appropriée et n'a été retenue par les autorités cantonales. L'accès aux sous-bois reste donc ouvert aux activités usuelles. Il en est de même pour l'exercice de la chasse, qui constitue non seulement un noble loisir, mais aussi une démarche d'intérêt public nécessaire à l'écosystème. Quelques principes de précaution empreints de bon sens sont néanmoins rappelés ici :

- Gardez un œil vigilant aux couronnes desséchées des hêtres au-dessus de vous ;
- Observez la présence de branches au sol qui peut déjà vous indiquer la présence à proximité d'un arbre dangereux ;
- Evitez les positions statiques (poste, parcage de véhicules, repas de midi, etc.) sous les hautes couronnes desséchées des hêtres dépérissants (cf. photo ①) ;

- Préférez les zones dégagées car la chute de branches de grande taille peut intervenir à tout moment, même sans vent (cf. photo ②) ;
- En cas de vent ou de fortes précipitations, ne restez pas sous les arbres.

②

Des abattages visant à limiter le risque de chute de branches sont déjà en cours et se poursuivront durant ces prochains mois. Ils se focaliseront prioritairement sur les chemins forestiers fortement parcourus et sur les infrastructures d'accueil telles que places de pique-nique, cabanes et parcours sportifs. Ainsi, il est probable que vous soyez confrontés à des fermetures momentanées de certains accès à vos secteurs de chasse durant cette saison. Vous êtes donc priés de respecter la signalisation mise en place sur le terrain par les propriétaires de ces infrastructures et de vous conformer aux indications transmises par le personnel forestier. Les avis de fermeture sont d'ailleurs publiés de manière continue sur le Géoportail cantonal **https://geo.jura.ch/ (thème « Tourisme et Loisirs »)**.

La présence importante et durable d'arbres et de peuplements forestiers secs, dans l'attente de l'installation d'une jeune forêt diversifiée pour les générations futures, risque de se généraliser. Il conviendra dans cet intervalle d'apprendre à vivre avec la fragilisation des forêts et d'en assumer individuellement les risques.

Finalement, nous profitons de l'attention que vous portez à ce courrier pour insister sur l'importance de l'application des règles de sécurité lorsque vous manipulez votre arme et identifiez votre cible. Pour votre sécurité et celle des autres, restez visibles et attentifs à l'environnement qui vous entoure. Les accidents de chasse survenus récemment au Tessin viennent malheureusement nous rappeler les graves conséquences que peuvent engendrer une négligence dans ce domaine.

En comptant sur votre compréhension et votre vigilance afin que cette saison de chasse se poursuive sans encombre et vous satisfasse pleinement, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Mélanie Oriet
Responsable du domaine forêts et dangers naturels

Amaury Boillat
Inspecteur de la faune